



Thierry MARTEAU
Sylvie LESTIC
*Commissaires aux Comptes
Experts comptables*

LAVAL : Parc d'Activités des Morandières - Rue Copernic - BP 2012
53020 LAVAL CEDEX 9 - Tél. 02 43 59 25 25
E-mail : sodefi@sadeco-laval.fr

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LA SARTHE**

Siège social : Le Grand Courtu
72210 VOIVRES LES LE MANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

AUDIT COMMISSARIAT AUX COMPTES



Siège social : Z.A. de l'Huilerie - 142, rue Thomas A. Edison - BP 40074 - 53102 MAYENNE CEDEX - Tél. 02 43 00 45 44
E-mail : accueil.mayenne@sodefi-audit.fr
SAS d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique
SAS au capital de 76 224,51 € - RCS Laval 348 219 726 - N° TVA intracommunautaire : FR 36 348 219 726
RIB : BPGO Mayenne - IBAN : FR76 1380 7007 6914 3210 1347 042 - BIC : CCBPFRPPNAN

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SARTHE

Siège social : Le Grand Courtu
72210 VOIVRES LES LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 juin 2023

À l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose dans la note « Principe et conventions générales » que les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable des Associations et le plan comptable des Fédérations Départementales de la Chasse.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LAVAL, le 14 novembre 2023

SODEFI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Représentée par Sylvie LESTIC

Bilan Actif

		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 391	1 391		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	50 672	50 153	519	779
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	207 381	131 339	76 041	78 483
	Constructions	2 164 590	922 893	1 241 697	1 352 992
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	34 084	25 897	8 187	1 594
	Autres immobilisations corporelles	360 769	304 548	56 220	93 127
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières				500	
	TOTAL (I)	2 818 887	1 436 221	1 382 666	1 527 474
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	33 349	5 636	27 713	24 048
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 830		1 830	8 100
	Autres créances	51 449		51 449	54 709
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	88 100		88 100	88 100	
DISPONIBILITES	2 041 303		2 041 303	1 959 234	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	86 849		86 849	95 287
	TOTAL (II)	2 302 880	5 636	2 297 245	2 229 478
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 121 767	1 441 857	3 679 910	3 756 952
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					500
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		30/06/2023	30/06/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	10 220	10 220
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	973 339	973 339
	Report à nouveau	1 523 335	1 996 973
	Résultat de l'exercice	239 185	(473 638)
	Total des fonds propres	2 746 078	2 506 894
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	2 746 078	2 506 894	
Provisions			
Provisions pour risques	298 156	356 275	
Provisions pour charges			
Total des provisions	298 156	356 275	
Fonds dédiés			
Aux fondations abritées			
Sur subventions de fonctionnement	1 809		
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés	1 809		
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 039	42 102	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 595	428 282	
Dettes fiscales et sociales	229 080	233 615	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 740	3 257	
Produits constatés d'avance	191 413	186 528	
Total des dettes	633 867	893 784	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	3 679 910	3 756 952	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	239 184,53	(473 638,16)	
(1) Dont à moins d'un an	633 867	879 593	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 846		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	792 429	671 007
	Prestations de services	215 269	178 645
	Productions stockée		
	Production immobilisée	508	
	Subventions d'exploitation	336 733	186 609
	Dons	450	450
	Cotisations	1 152 697	1 142 889
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	53 982	56 262
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	61 695	14 242
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	2 613 763	2 250 104
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	502 080	893 540
	Variation de stock	(3 596)	(5 737)
	Autres achats et charges externes	476 666	451 892
	Impôts, taxes et versements assimilés	70 917	65 977
	Rémunération du personnel	696 153	650 784
	Charges sociales	321 663	305 379
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	154 454	164 269
	Dotation aux provisions		39 199
	Autres charges	178 030	191 487
Total des charges d'exploitation	2 396 367	2 756 790	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		217 396	(506 686)
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	20 626	13 449
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	115	255
	2 - RESULTAT FINANCIER	20 511	13 194
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		237 907	(493 492)
Produits financiers	Produits exceptionnels		213
	Charges exceptionnelles	15	418
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(15)	(205)
	Impôts sur les sociétés		
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 102	20 059	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	1 809		
TOTAL DES PRODUITS		2 637 491	2 283 824
TOTAL DES CHARGES		2 398 307	2 757 463
EXCEDENT ou DEFICIT		239 185	(473 638)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

ANNEXE

ALTEXA
4 COUR ETIENNE JULES MAREY
72000 LE MANS
02 43 43 62 62

Règles et Méthodes Comptables

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 679 910** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 637 491** euros et un total **charges** de **2 398 307** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **239 185** euros.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social, missions et moyens de la Fédération Départemental des Chasseurs.

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions, d'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général.

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats. Elle apporte son concours à la prévention du braconnage et à la gestion des habitats de la faune sauvage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle organise également des formations ouvertes aux personnes titulaires du permis de chasser pour approfondir leurs connaissances de la faune sauvage, de la réglementation de la chasse et des armes.

Elle conduit des actions d'informations, d'éducation et d'appui technique notamment à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs. Elle coordonne les actions des associations communales ou intercommunales de chasse agréées.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers conformément aux articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit des actions concourants directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L.421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5€ par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L.421-7 du code de l'environnement.

La fédération départementale des chasseurs peut recruter pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départementale de gestion cynégétique.

La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Règles et Méthodes Comptables

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice 2022-2023 sont présentés conformément aux dispositions et dérogations précisées par les textes suivants :

- Les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Le règlement 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement 2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- Les statuts de la Fédération des Chasseurs, et notamment, l'article 10 Comptabilité, Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La fédération départementale a en outre vu son périmètre d'actions s'étendre avec les principales évolutions suivantes :

a) La gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité financée dans le cadre d'une éco contribution. Cette activité est isolée dans une section analytique spécifique jointe aux présents comptes annuels.

Elle a désormais la charge d'organiser des formations de sécurité obligatoires pour ses adhérents.

Les textes légaux et réglementaires ont également fait évoluer l'organisation de la comptabilité de la fédération. Antérieurement les comptes de la fédération représentait l'agrégation d'une comptabilité autonome pour le service général et d'une comptabilité autonome pour le service dégâts. Désormais la fédération n'a plus qu'une seule comptabilité générale et a l'obligation d'établir au moins 3 comptabilités analytiques :

- la première relative au service général
- la deuxième relative au service d'indemnisation des dégâts de grand gibier
- la troisième relative à la gestion des actions d'éco contribution.

b) Les comptes sociaux de la fédération départementale des chasseurs sont donc formellement comparables entre les deux exercices présentés sous réserve des évolutions d'activité qui ont été signalées ci-dessus et qui sont lisibles dans les comptes.

c) La section éco contribution regroupe un certain nombre de projets mis en oeuvre par la fédération départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité. Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.

Le financement mis en place obéit à la règle des fonds dédiés. Dans ce cadre, la section analytique éco contribution ne peut jamais dégager d'excédent, elle peut par contre être déficitaire dès lors qu'un projet initialement prévu pour un montant est en dépassement de budget. Dans ces conditions le budget est financé par la section analytique du service général.

Règles et Méthodes Comptables

Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Informations générales complémentaires

Comptabilité analytique

Il est utilisé les sections analytiques suivantes :

- Fonctionnement général
- Prévention et indemnisation des dégâts grand gibier aux cultures
- Eco contribution

Informations à caractère Fiscal

La fédération des chasseurs est exonérée de Taxe sur la Valeur Ajoutée ; elle est soumise à la Taxe sur les salaires. En tant qu'association régie par la loi du 1er juillet 1901, elle bénéficie de l'abattement spécial sur le montant de la Taxe sur les salaires (21 381 € en 2022). La Taxe sur les salaires est calculée sur les salaires perçus à date d'établissement des comptes annuels.

La formation continue est calculée sur les salaires perçus au 30 juin.

La fédération des chasseurs est assujettie à la Taxe Foncière.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Sont immobilisés les biens de plus de 500 €, destinés à servir de façon durable à l'association.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| ▪ Constructions : | Linéaire 10 à 30 ans |
| ▪ Agencements et aménagements : | Linéaire 3 à 15 ans |
| ▪ Matériels et outillages : | Linéaire 3 à 10 ans |
| ▪ Matériel de transport : | Linéaire 1 à 5 ans |
| ▪ Matériel de bureau : | Linéaire 1 à 8 ans |
| ▪ Mobilier : | Linéaire 3 à 8 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

La fédération des chasseurs a détenu durant l'exercice :

- 3 comptes courants :
 - 1 au Crédit Mutuel pour la section Général
 - 1 à la Caisse d'Epargne pour la section Général
 - 1 au Crédit Mutuel pour la section Dégâts
- 2 comptes sur livret associatif :
 - 1 au Crédit Mutuel pour la section Général
 - 1 au Crédit Mutuel pour la section Dégâts
- 1 livret bleu au Crédit Mutuel pour la section Général
- 1 livret A à la Caisse d'Epargne pour la section Général
- 1 compte de dépôt à terme au Crédit Mutuel pour la section Général et la section Dégâts

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Créances clients

Les produits afférents à l'exercice mais constatés dans l'exercice suivant font l'objet d'une écriture en facture à établir.

Disponibilités

Les intérêts à recevoir sur les produits de placements sont constatés au 30/06 par une écriture en produits à recevoir.

Charges à payer

Dettes fournisseurs

Les factures concernant l'exercice courant, datées de l'exercice suivant sont constatées en factures non parvenues en totalité. En cas de facturation concernant les deux exercices, un prorata au nombre de jours réels est appliqué.

Règles et Méthodes Comptables

Dettes fiscales et sociales

Les charges sociales du deuxième trimestre civil sont dues aux organismes et constatées en journal de paie au dernier jour de chaque mois.

La provision congés payés est calculée selon la règle du 10%.

La provision charges sur congés payés est calculé selon un taux moyen de charges de 60%.

Engagement en matière de retraite

L'entreprise relève de la convention collective 3327 Personnels des structures associatives cynégétiques.

Hypothèses de calculs retenues :

Ils sont comptabilisés dans les comptes de la fédération selon les paramètres suivants :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- évaluation des augmentations de salaires annuelles : 3%
- taux d'actualisation : 3.90%

L'engagement retraite d'un montant de 298 156 € comprend les charges sociales.

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
63 à 65 ans	moins d'un an	Néant
60 à 62 ans	1 à 5 ans	Néant
55 à 59 ans	6 à 10 ans	81 869 €
45 à 54 ans	11 à 20 ans	187 973 €
35 à 44 ans	21 à 30 ans	22 840 €
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 474 €
Engagement total		298 156 €

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	52 063					52 063
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	52 063					52 063
CORPORELLES						
Terrains	207 381					207 381
Constructions sur sol propre	1 948 179					1 948 179
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	216 411					216 411
Instal technique, matériel outillage industriels	26 434		7 650			34 084
Instal., agencement, aménagement divers	12 133					12 133
Matériel de transport	171 144					171 144
Matériel de bureau, informatique et mobilier	151 682		2 496			154 177
Emballages récupérables et divers	23 314					23 314
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 756 678		10 146			2 766 823
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	500		3 021		3 521	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	500		3 021		3 521	
TOTAL	2 809 241		13 167		3 521	2 818 887

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	51 284	260		51 544
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 284	260		51 544
CORPORELLES	Terrains	128 898	2 441		131 339
	Constructions sur sol propre	670 556	91 576		762 133
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	141 042	19 718		160 760
	Instal technique, matériel outillage industriels	24 840	1 057		25 897
	Autres instal., agencement, aménagement divers	11 464	240		11 704
	Matériel de transport	117 029	24 425		141 454
	Matériel de bureau, mobilier	115 397	14 230		129 628
Emballages récupérables et divers	21 256	507		21 763	
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 230 483	154 194		1 384 677	
TOTAL		1 281 767	154 454		1 436 221

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	356 275		58 119	298 156
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		356 275		58 119	298 156
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours	5 705		69	5 636
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		5 705		69	5 636
TOTAL GENERAL		361 980		58 188	303 792
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			58 188	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 830	1 830	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 384	3 384	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	48 065	48 065		
Charges constatées d'avance	86 849	86 849		
TOTAL DES CREANCES		140 128	140 128	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 846	1 846		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	14 193	14 193		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	193 595	193 595		
	Personnel et comptes rattachés	106 204	106 204		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	112 292	112 292		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 584	10 584		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	3 740	3 740		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	191 413	191 413			
TOTAL DES DETTES		633 867	633 867		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		27 906			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	10 220			10 220
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	973 339			973 339
Report à nouveau	1 996 973		473 638	1 523 335
Résultat de l'exercice	(473 638)	239 185	(473 638)	239 185
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	2 506 894	239 185		2 746 079

Produits à recevoir

		30/06/2023
Total des Produits à recevoir		40 325
Autres créances		40 325
PRODUITS A RECEVOIR	48	
INTER.COURUS A RECEVOIR	40 277	

Charges à payer

30/06/2023

Total des Charges à payer		355 039
Enprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
INTERETS COURUS NON ECHUS	2	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
FOURN. FACT NON PARVENUE	182 136	182 136
Dettes fiscales et sociales		
DETTES PROV CONGES PAYES	69 082	172 901
PERS. AUTRES CHG A PAYER	37 122	
CHGES SCIALES CONGES PAY.	40 068	
ORGANISMES SOCIAUX CAP	23 659	
ETAT CHARGES A PAYER	2 970	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		86 849	86 849
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			86 849

Le mode de calcul des charges constatées d'avance diffère selon les cas :

- dû à la journée avec un paiement annuel : règle du 365°
- dû au mois avec un paiement annuel : règle du 12°
- charges concernant l'exercice suivant : en totalité

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/06/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		191 413	191 413
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
	TOTAL		191 413

Les produits afférents à l'exercice suivant mais constatés dans l'exercice en cours font l'objet d'une écriture en produits constatés d'avance. En cas de produit concernant les deux exercices, un prorata au nombre de jours réels est appliqué.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/06/2023	30/06/2022	%	%	30/06/2023	30/06/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur SODEFI AUDIT	7 668	7 140	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur SODEFI AUDIT								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	7 668	7 140	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	7 668	7 140	100,00	100,00				

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7668.00 €.

Ces honoraires sont facturés au titre du contrôle légal des comptes et au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	30/06/2023	30/06/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat Absence de bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	30/06/2023	30/06/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Absence de bénévolat		
Total		

Effectif moyen

30/06/2023

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	5
	Professions intermédiaires	
	Employés	10
	Ouvriers	
	TOTAL	15

